

fréquemment exprimées en ces termes dans ses écrits : « Avec quel esprit prend-il la charge de médiateur du peuple auprès de Dieu, celui qui n'a pas conscience d'être familier de la grâce par le mérite de sa vie ? (*Reg. Past.*, I, 10.) — Si dans ses œuvres vivent les passions, avec quelle présomption se hâte-t-il pour soigner le blessé, lui qui porte sa plaie au visage ? » (*Reg. Past.*, I, 9.) Quels fruits pourra-t-on espérer dans les âmes des fidèles, si les apôtres de la vérité « combattent par leurs efforts ce qu'ils prêchent par leurs paroles ? (*Reg. Past.*, I, 2.) — Assurément il ne peut effacer les péchés d'autrui, celui que ravagent ses propres fautes ». (*Reg. Past.*, I, 11.)

Il conçoit de la sorte et il décrit en ces termes le modèle du vrai prêtre : « Celui qui mourant à toutes les passions de la chair vit déjà spirituellement ; qui a méprisé les prospérités du monde ; qui ne craint aucunement l'adversité et désire seulement les trésors intérieurs... , qui ne se laisse point aller à souhaiter les biens d'autrui, mais distribue généreusement les siens propres ; qui est incliné au pardon par les entrailles de sa piété, mais qui jamais dans le pardon ne s'écarte plus qu'il ne convient de la voie droite ; celui qui n'accomplit rien d'illicite, mais qui déplore les fautes commises par les autres, comme si elles étaient les siennes propres ; qui compâtit avec toute l'affection de son cœur aux douleurs d'autrui, et se réjouit de la prospérité du prochain comme il le ferait de ses avantages personnels ; qui en tout ce qu'il fait se montre le modèle des autres, au point de n'avoir jamais à rougir devant eux, du moins en ce qui concerne les actions extérieures ; qui s'étudie à vivre de telle façon qu'il puisse aussi arroser les cœurs arides de ses semblables des eaux de la doctrine ; celui qui par la pratique de la prière et par sa propre expérience a déjà appris qu'il peut obtenir du Seigneur ce qu'il demande. » (*Reg. Past.*, I, 10.)

Quelles sérieuses réflexions, Vénérables Frères, un évêque doit-il donc faire en lui-même et devant Dieu, avant d'imposer les mains aux nouveaux lévites ! « Que ni par le crédit de qui que ce soit, dit Grégoire, ni en considération des supplications qu'on lui adresserait, il n'ose jamais en élever quelqu'un aux saints ordres, si ce n'est celui qu'en démontrent digne sa manière de vivre et ses actions. » (*Registr.*, V, 63, à tous les